



# Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

## APPEL D'OFFRES N°P194/2014 POUR LA SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES DE BROYAGE DE CACAO

### ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

### ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un Cabinet de Consultants pour la réalisation d'une étude relative à la compétitivité des entreprises de broyage de cacao.

### ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées d'un (1) lot unique.

### ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de ce présent appel d'offres seront financés par le budget 2014 du Conseil du Café-Cacao.

### ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, tout cabinet de consultants établis ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

### ARTICLE 6 : RETRAIT DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

La demande de proposition peut être consultée gratuitement ou retirée à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao  
ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB  
19<sup>e</sup> étage porte 17  
Cellule Passation des Marchés  
Voir M. DIOMANDE Yacouba, Spécialiste  
en Passation des Marchés

Email : [diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci](mailto:diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci)

Tél. : 20 20 27 50 / 20 25 56 39

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA à la Caisse du 22<sup>ème</sup> étage de l'immeuble CAISTAB.

### ARTICLE 7 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées le **16 décembre 2014 au plus tard à 10 heures 00, délai de rigueur** à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 6. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

### ARTICLE 8 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **16 décembre 2014 à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion du 16<sup>e</sup> étage de l'Immeuble CAISTAB.**

### ARTICLE 9 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 6.

### ARTICLE 10 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un **délai de 120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

### ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

### ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-256 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.

La Direction Générale